



DERELLE
& ASSOCIÉS

COMMISSARIAT
AUX COMPTES

RAPPORTS

TARBES ANIMATIONS

EXERCICE 2018

10, Quai Estevenet - 65000 TARBES - Tél. 05 62 93 53 10 - Fax. 05 62 93 53 14 - Courriel : accueil@derelle.com
9, Avenue du Maréchal Joffre - 65100 LOURDES - Tél. 05 62 42 19 57 - Fax. 05 62 94 59 70 - Courriel : accueil.lourdes@derelle.com
12, Avenue du Général Leclerc - 31800 SAINT-GAUDENS - Tél. 05 61 89 26 13 - Fax. 05 61 88 99 42 - Courriel : accueil.sg@derelle.com

www.derelle.com



DERELLE
& ASSOCIÉS

COMMISSARIAT
AUX COMPTES

TARBES ANIMATIONS

3, Cours Gambetta
65000 TARBES

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

10, Quai Estevenet - 65000 TARBES - Tél. 05 62 93 53 10 - Fax. 05 62 93 53 14 - Courriel : accueil@derelle.com /
9, Avenue du Maréchal Joffre - 65100 LOURDES - Tél. 05 62 42 19 57 - Fax. 05 62 94 59 70 - Courriel : accueil.lourdes@derelle.com
12, Avenue du Général Leclerc - 31800 SAINT-GAUDENS - Tél. 05 61 89 26 13 - Fax. 05 61 88 99 42 - Courriel : accueil.sg@derelle.com

www.derelle.com

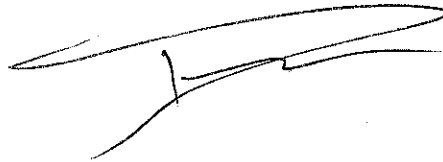
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

FAIT A TARBES LE 2 OCTOBRE 2019

Pour Derelle Audit Certification SARL

Marc-Antoine DERELLE



TARBES ANIMATIONS

3, Cours Gambetta
65000 TARBES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

10, Quai Estevenet - 65000 TARBES - Tél. 05 62 93 53 10 - Fax. 05 62 93 53 14 - Courriel : accueil@derelle.com

9, Avenue du Maréchal Joffre - 65100 LOURDES - Tél. 05 62 42 19 57 - Fax. 05 62 94 59 70 - Courriel : accueil.lourdes@derelle.com

12, Avenue du Général Leclerc - 31800 SAINT-GAUDENS - Tél. 05 61 89 26 13 - Fax. 05 61 88 99 42 - Courriel : accueil.sg@derelle.com

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*

- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

FAIT A TARBES LE 2 OCTOBRE 2019

Pour Derelle Audit Certification SARL

Marc-Antoine DERELLE



COMPTES ANNUELS

BILAN (avant répartition)

ACTIF	31.12.2018	31.12.2017	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
AUTRES IMMOS INCORPORELLES	16 517,81	10 242,81	REPORT A NOUVEAU	182 181,27	148 736,50
Logiciels	16 517,81	10 242,81			
AMORTISSEMENTS SUR AUTRES IMMOS INCORPORELLES	10 650,33	5 133,90	RESULTAT DE L'EXERCICE	-17 625,40	33 444,77
Amort. Logiciels	10 650,33	5 133,90	Total des fonds associatifs	164 555,87	182 181,27
IMMOS CORPORELLES	6 297,71	6 297,71	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Installations, agencements, aménagements div	958,33	958,33	Total des provisions pour risques et charges		
Matériel de transport	2 110,39	2 110,39	FONDS DEDIES	14 269,00	28 856,00
Matériel bureau, informatique, mobilier	3 228,99	3 228,99	Total des fonds dédiés	14 269,00	28 856,00
AMORTISSEMENTS SUR IMMOS CORPORELLES	4 156,73	3 291,67			
Amort. Installations, agencements, aménagements d	958,33	958,33			
Amort. matériel de transport	2 110,39	1 832,79			
Amort. matériel bureau, info, mobilier	1 088,01	500,55			
IMMOS FINANCIERES	0,00	0,00			
Total de l'actif immobilisé	8 008,46	8 114,95	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
			DETTES FRNS ET COMPTES RATTACHES	34 482,92	37 855,30
AUTRES CREANCES	174 724,95	212 739,77	DETTES FISCALES ET SOCIALES	52 141,58	74 862,57
DISPONIBILITES	99 085,36	117 409,60	AUTRES DETTES	12 620,09	14 208,17
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 370,69	385,99	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 120,00	687,00
Total de l'actif circulant	276 181,00	330 535,36	Total des dettes	105 364,59	127 613,04
TOTAL ACTIF	284 189,46	338 650,31	TOTAL PASSIF	284 189,46	338 650,31

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DONNES

Les nets à réaliser:

- recueillis par les organes statutairement compétents

- recueillis par l'organisme de tutelle

DONNÉES EN NATURE RESTANT A VENDRE

COMPTES DE RESULTAT

	31.12.2018	31.12.2017		31.12.2018	31.12.2017
CHARGES			PRODUITS		
ACHATS DE MARCHANDISES	5 858,00	7 100,48	VENTES DE MARCHANDISES	11 867,76	10 173,74
ACHATS DE MATIERES PREMIERES	850 586,48	814 644,59	PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	737 517,01	767 133,00
AUTRES CHARGES EXTERNES	291 289,55	324 415,78	SUBVENTION D'EXPLOITATION RECUES	765 570,00	805 350,00
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	46 418,09	45 822,09	AUTRES PRODUITS	750,00	1 787,57
SALAIRES ET TRAITEMENTS	235 625,67	234 338,30			
CHARGES SOCIALES	119 933,11	118 030,30			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 381,49	6 668,48			
DOTATION AUX PROVISIONS					
AUTRES CHARGES	834,45	573,81			
Total des charges d'exploitation	1 556 926,84	1 551 593,83	Total des produits d'exploitation	1 515 704,77	1 584 444,31
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS	141,09	75,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 786,97	1 793,68	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 655,55	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 775,00			
TOTAL DES CHARGES	1 558 713,81	1 555 162,51	TOTAL DES PRODUITS	1 526 501,41	1 584 520,28
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANT.	14 587,00	4 087,00
EXCEDENT		33 444,77	DEFICIT	17 625,40	
TOTAL GENERAL	1 558 713,81	1 588 607,28	TOTAL GENERAL	1 558 713,81	1 588 607,28

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Loyer et gaz électricité	18 500,00	Subvention en nature ville de Tarbes	249 147,00
Fêtes de Tarbes	47 000,00		
Animations de l'été	19 000,00		
Equestria	92 860,00		
Tarbes en Tango	63 917,00		
Tarbes en Canta	3 650,00		
Tarbes en	4 220,00		
TOTAL	249 147,00	TOTAL	249 147,00

ANNEXES

Elément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	Pages
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES	1 à 3
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	
2	. Etat de l'actif immobilisé	
3	. Etat des amortissements	
4	. Etat des échéances des créances et des dettes	4
5	. Informations et commentaires sur :	
	1 - Produits à recevoir	5
	2 - Charges à payer	6
	3 - Charges constatées d'avance	7
	4 - Produits constatés d'avance	8
	5 - Fonds dédiés	9

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 284 189,46 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 541 088,41 euros et un total **charges** de 1 558 713,81 euros, dégageant ainsi un résultat de **- 17 625,40** euros.

L'exercice considéré débute le 01.01.2018 et finit le 31.12.2018.
Il a une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Mises à disposition – Contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions volontaires, contributions en travail, en biens et en services de la part de la ville de Tarbes.
Les mises à disposition du personnel ont été chiffrées sur cet exercice.
La valorisation des autres contributions apparaît au pied du compte de résultat.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

L'association a sollicité le CICE pour l'année civile 2018.
Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations affectées au secteur lucratif. Il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement ou de report.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Divers

Les recettes de l'association (billetteries, partenariats publicité, exposants, ventes de marchandises, recettes diverses...) sont de nature lucrative.

L'association est donc soumise aux impôts commerciaux.

Quelques dépenses à caractère non lucratif subsistent. Elles sont comptabilisées de façon distincte.

ANNEXE - Elément 4

Créances et Dettes

		31.12.2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	16 598,00	16 598,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 586,49	42 586,49	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	115 540,46	115 540,46	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 370,69	2 370,69		
TOTAL DES CREANCES		177 095,64	177 095,64	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31.12.2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 482,92	34 482,92		
	Personnel et comptes rattachés	19 679,86	19 679,86		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 348,21	24 348,21		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 113,51	8 113,51		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	12 620,09	12 620,09		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	6 120,00	6 120,00			
TOTAL DES DETTES		105 364,59	105 364,59		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 5.1

Produits à recevoir

31.12.2018

Total des Produits à recevoir		174 724,95
Autres créances		
. ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	16 598,00	
. REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDE	39 552,00	
. TVA/FACTURES NON PARVENUES	3 034,49	
. DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	86 220,46	
. SUBVENTIONS CR	19 320,00	
. SUBVENTIONS AGGLO	10 000,00	

Charges à payer

31.12.2018

Total des Charges à payer		99 244,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 482,92
. FOURNISSEURS	10 388,53	
. FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	24 094,39	
Dettes fiscales et sociales		52 141,58
. DETTES PROVISIONNEES CONGES A PAYER	10 874,86	
. PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	8 805,00	
. ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	19 507,81	
. CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER	4 840,40	
. TAXES ET VERSEMENTS/REMUNERATIONS	8 113,51	
Autres dettes		12 620,09
. DIVERS CHARGES A PAYER	12 620,09	

Charges constatées d'avance

31.12.2018

Total des Charges constatées d'avance		2 370,69
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		
. IMPRIMERIE	170,37	
. PUBLICITE MEDIAS ANNONCES	141,70	
. HEBERGEMENT	141,76	
. ACHATS RESTAURATION	232,81	
. FOURNITURES D'EQUIPEMENT	62,65	
. ASSURANCES	753,76	
. VOYAGES ET DEPLACEMENTS	713,64	
. COTISATIONS PROFESSIONNELLES	107,00	
. SERVICES BANCAIRES DIVERS	47,00	

ANNEXE - Elément 5.4

Produits constatés d'avance

31.12.2018

Total des Produits constatés d'avance		6 120,00
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		
. BILLETTERIE	240,00	
. PARTENARIAT PUBLICITE	5 880,00	

ANNEXE - Elément 5.5

Fonds dédiés

31.12.2018

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
. Fonds dédiés pour communication événementielle (CF)	1 500,00	1 500,00	-	-
. Fonds dédiés pour communication événementielle (CF)	6 000,00	6 000,00	-	-
. Fonds dédiés pour manifestations événementielles (CF)	3 000,00	3 000,00	-	-
. Fonds dédiés pour risque annulation festival Equestria (OT)	2 500,00	-	-	2 500,00
. Fonds dédiés pour manifestations événementielles (OT)	10 000,00	-	-	10 000,00
. Fonds dédiés pour création site internet Tango	5 856,00	4 087,00	-	1 769,00
Total des fonds dédiés	28 856,00	14 587,00	-	14 269,00